

# Commune de ADON

## Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022

Le compte administratif présente les comptes et permet d'effectuer le bilan financier de l'année.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget et permet de faire le relevé des dépenses et recettes exécuté par l'ordonnateur, le maire.

Il est conforme au compte de gestion établi par le comptable public.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est déficitaire de 8 832.20 € (excédentaire de 3 045.16 € en 2021).

#### ◆ Les recettes

Chapitre	CA 2022
13 - Subventions d'investissement	70 139,64 €
10 - Dotations (FCTVA, taxe aménagement, excédent fonctionnement capitalisé)	41 300,29 €
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	5 500,00 €
<b>Total</b>	<b>116 939,93 €</b>

Les recettes perçues correspondent :

- Au chapitre 13 : subventions pour les travaux à l'école, de l'église, pour l'installation du jeu et pour l'acquisition du véhicule électrique.
- Au chapitre 10 : FCTVA de 2020, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé pour compenser le besoin de financement pour les restes à réaliser 2021. (devis signés en 2021 avec facturation en 2022).
- Au chapitre 040 : sortie d'actif du C15.

◆ Les dépenses

Chapitre	CA 2022
20 - Immobilisations incorporelles	1 728,00 €
21 - Immobilisations corporelles	113 105,78 €
16 - Emprunts	6 038,35 €
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	4 900,00 €
<b>Total</b>	<b>125 772,13 €</b>

- Les dépenses enregistrées au chapitre 20 correspondent aux droits utilisation logiciel.
- Les dépenses enregistrées au chapitre 21 correspondent aux travaux à l'école, à l'église, à l'étang, de cheminement piétonnier rte de Châtillon, à l'installation du jeu, de cases de columbarium complémentaires et à l'acquisition du véhicule électrique.
- Les dépenses enregistrées au chapitre 040 correspondent à la moins-value sur la cession du C15.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**La section de fonctionnement est déficitaire de 1 999.64 €** (excédentaire de 19 448.18 € en 2021).

◆ Les recettes

Chapitre	CA 2022
013 - Atténuations de charges	200,00 €
70 - Produits de services	8 344,74 €
73 - Impôts et taxes	154 412,39 €
74 - Dotations et participations	59 079,87 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 605,54 €
77 - Produits exceptionnels	2 875,53 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	4 900,00 €
<b>Total</b>	<b>232 418,07 €</b>

- Les recettes enregistrées au chapitre 013 correspondent au remboursement de la prime inflation versée aux agents.
- Les recettes enregistrées au chapitre 70 correspondent en grande partie au remboursement par le SIIS des charges de fioul, électricité et eau
- Les recettes enregistrées au chapitre 73 correspondent aux impôts directs, à la taxe pylônes et aux droits de mutation.

Taux de fiscalité :

Taxe foncière du bâti : 32.44 %

Taxe foncière du non bâti : 50.16 %

- Les recettes enregistrées au chapitre 74 correspondent aux dotations de l'état.
- Les recettes enregistrées au chapitre 75 correspondent en grande partie à la location de l'étang et de la salle.
- Les recettes enregistrées au chapitre 77 correspondent en grande partie au versement d'une aide de l'état pour compenser la crise énergétique et au versement d'indemnités par l'assurance pour les sinistres : choc véhicule contre panneau électorale et dégâts des eaux à l'école et à la reprise du C15.
- Les recettes enregistrées au chapitre 042 correspondent à la moins-value sur la cession du C15.

◆ Les dépenses

Chapitre	CA 2022
011 - Charges à caractère général	85 569,13 €
012 - Charges de personnel	62 730,11 €
014 - Atténuations de produits	14 597,80 €
65 - Autres charges de gestion courante	65 763,22 €
66 - charges financières	257,45 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	5 500,00 €
<b>Total</b>	<b>234 417,71 €</b>

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 18.6 %.

La variation la plus significative est due à la réalisation de travaux d'entretien des bâtiments (électricité, peinture et toiture à l'école, volets roulants à la mairie, électricité à l'église et chauffage à la salle polyvalente) et à la sortie d'actif du C15.

~~~~~

Compte tenu des résultats cumulés 2021, des résultats 2022 :

- ✓ Le déficit cumulé de la section d'investissement pour l'année 2022 est de 7 679.93 €.
- ✓ L'excédent cumulé de la section de fonctionnement pour l'année 2022 est de 126 305.66 €.
- ✓ Le besoin en financement est de 7 679.93 €